



**PUBLI-TOPEX**

—  
ÉDITION  
FORMATION  
EVENTS

PUBLI-TOPEX – 25 RUE DE PONTHEIU – 75008 PARIS

S.A.S.U. AU CAPITAL DE 38 250 EUROS

R.C.S PARIS B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

PUBLI-TOPEX EST UN ORGANISME DE FORMATION DÉCLARÉ SOUS LE NUMÉRO 11.75.39613.75  
AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

**RENSEIGNEMENTS FORMATIONS ET INSCRIPTIONS :**

TÉL. : 01 53 89 00 83 • [FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM](mailto:FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM)

# WEBINAIRE - Prescription acquisitive et extinctive en matière de propriété et de servitudes (4h)



Comptabilisée formation «acte foncier»

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Connaître la prescription acquisitive et la jurisprudence correspondante .

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

- > Formation dispensée en webinaire: chacun recevra un lien de connexion pour rejoindre la salle de formation par visioconférence sur l'application de communication collaborative Microsoft Teams, qu'il faudra installer préalablement à la formation.
- > La veille de la formation, rappel du lien de connexion et envoi du support de cours par mail à chaque participant.
- > Lors de l'exposé de l'intervenant, chacun peut intervenir au micro ou dans le chat.

## ITINÉRAIRE DE LA FORMATION

### Partie 1 (2h)

- > Distinction entre propriété et possession
- > Rappels sur la propriété et les modes d'acquisition
- > De la possession à la prescription
- > La prescription relative à l'accession à la propriété
- > Principes et justification
  - Le régime commun
  - La prescription abrégée
  - Les effets de la prescription acquisitive
  - Quelques cas particuliers (chemin rural, copropriété...)
- > Cas concrets
  - En bornage amiable
  - En bornage judiciaire



**PUBLI-TOPEX**

—  
ÉDITION  
FORMATION  
EVENTS

PUBLI-TOPEX – 25 RUE DE PONTHEIU – 75008 PARIS

S.A.S.U. AU CAPITAL DE 38 250 EUROS

R.C.S PARIS B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

PUBLI-TOPEX EST UN ORGANISME DE FORMATION DÉCLARÉ SOUS LE NUMÉRO 11.75.39613.75  
AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÉMENT DE L'ÉTAT.

**RENSEIGNEMENTS FORMATIONS ET INSCRIPTIONS :**

TÉL. : 01 53 89 00 83 • [FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM](mailto:FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM)

## Partie 2 (2h)

### La prescription relative aux servitudes

#### > La prescription acquisitive

- Les délais pour prescrire
- Quelles sont les servitudes qui peuvent se prescrire?

#### > La prescription extinctive

### Cas concrets - Rôle du géomètre-expert dans l'analyse des servitudes prescrites ou éteintes

#### Analyse de jurisprudences

- > Vice de violence
- > Prescription acquisitive et personnes publiques
- > Prescription et copropriété
- > Juste titre
- > Bornage et revendication de propriété
- > Les actes matériels
- > Jonction des possessions
- > Prescription extinctive
- > Acte de notoriété

## SUIVI ET ÉVALUATION

### Suivi

- > Pointage des présents sur Microsoft Teams.
- > Attestation de présence disponible dans l'espace client du site [publi-topex.com](http://publi-topex.com) sous réserve de la réception des réponses au QCM de validation des connaissances.

### Evaluation

- > Tour de table en début de formation pour évaluer le niveau et les besoins, confirmation de l'acquisition des informations à la fin de chaque séquence. L'intervenant répond aux questions complémentaires des participants posées à l'issue de la formation adressées à [formation@publi-topex.com](mailto:formation@publi-topex.com) qui transmettra à l'intervenant.
- > Quiz en fin de formation afin d'évaluer l'atteinte des objectifs.
- > Evaluation de la formation par le participant: questionnaire de satisfaction à chaud du stagiaire en fin de session.

*Le programme est disponible au format PDF dans le compte client, rubrique «Documents formation», dès que l'inscription est enregistrée.*